

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 mars 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

- Etaient  
présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance
- Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Danielle DILIGENT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT
- Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Frédéric BIERRY
- Absent(s) : Monsieur Vincent DEBES
- Rapporteur : Madame Cécile DELATTRE

**N° CP/2019/086 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques**  
**Proposition d'attribution de subventions et d'approbation**  
**de projets de conventions financières dans le domaine de la**  
**transmission artistique**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer les subventions dans le domaine de la transmission artistique aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 432 740 € réparti comme suit :

. subventions concernant les projets de portée départementale : 26 200 €

. subventions concernant les projets de portée locale : 107 100 €

Territoire Nord : 10 000 €

Territoire Sud : 3 800 €

Territoire Ouest : 14 300 €

Territoire de l'Eurométropole : 79 000 €

. subventions concernant les centres de ressources : 299 440 €

Les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

En cas de non réalisation de l'action ou du projet, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide.

La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve aussi les termes des projets de conventions financières joints en annexe :

- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Artefact PRL ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Zone 51 ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et la fédération Réseau Jack ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Cadence ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Jazzdor ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association le RECIT ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Théâtre du Marché aux Grains ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Pôle Sud.

La Commission Permanente autorise son président à signer ces conventions.

Le versement des subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans lesdites conventions.

**Non participation au vote :** Monsieur Marc SENE

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190304-lmc1125901-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 07/03/19